

## ÉCOLE DOCTORALE

Sciences économiques et sciences de gestion  
Pays de la Loire (EDGE Pays de la Loire)

Université de Nantes  
École nationale supérieure des sciences  
agronomiques, agroalimentaires, horticoles et  
du paysage (Institut Agro - Agrocampus Ouest)  
Le Mans Université  
Université d'Angers

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Rapport publié le 08/12/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Isabelle Royer, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Membres du comité d'experts

**Présidente :** Mme Isabelle Royer, Université Jean Moulin Lyon 3

**Expert(e)s :** Mme Cécile Bertrand-Dagenbach, Université de Lorraine  
M. Philippe Odou, Université de Reims Champagne-Ardenne  
Mme Isabelle Riassetto, Université du Luxembourg, Luxembourg  
Mme Camille Talpin, Burgundy School of Business, Université Bourgogne  
Franche-Comté

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Jean-Luc Herrmann

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DECEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFERENCE EN MARS 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

### Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) *Sciences économiques et sciences de gestion* (EDGE) n° 597 est une école doctorale bi-disciplinaire issue du rapprochement d'écoles doctorales pluridisciplinaires de Bretagne (ED *Sciences de l'homme, des organisations et de la société* -SHOS) et des Pays de Loire (ED *Droit, environnement, économie, gestion, sociétés, territoires* -DEGEST) dans le cadre de la constitution de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL). L'ED EDGE a été portée par l'UBL de janvier 2016 à décembre 2019, date à laquelle l'UBL a cessé d'exister du fait d'une volonté de retrouver les périmètres géographiques initiaux. Le Collège doctoral de l'UBL dénommé École des Docteurs a défini des règles communes aux 11 ED de l'UBL (charte, convention, certification, etc.). En dépit de la disparition de l'UBL, le fonctionnement mis en place au cours de ces quatre années d'existence perdure dans l'attente d'une nouvelle accréditation.

L'école doctorale EDGE fait partie des 11 écoles doctorales de l'UBL et s'appuie sur 6 pôles doctoraux de site (Rennes, Angers, Nantes, Brest, Le Mans et Vannes/Lorient). Elle bénéficie d'activités proposées par la ComUE, notamment des formations proposées par l'École des Docteurs et des données d'insertion fournies par le pôle observatoire et indicateurs. Les établissements co-accrédités comportent six universités (Université Bretagne Occidentale, Université Bretagne Sud, Université de Rennes 1, Université de Nantes, Le Mans Université, Université d'Angers) et trois écoles (Institut Agro - AgroCampus Ouest, Institut Mines Telecom -IMT- Atlantique, École des hautes études en sante publique -EHESP). À ces neuf établissements co-accrédités s'ajoutent trois établissements associés (École supérieure de commerce Audencia Nantes, École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information -ENSAI, École supérieure des sciences commerciales d'Angers -ESSCA).

L'ED EDGE est adossée à trois unités mixtes de recherche (UMR) et cinq unités de recherche (UR -équipes d'accueil) toutes spécialisées dans les sciences économiques et sciences de gestion. Son potentiel d'encadrement atteint 162 titulaires de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) en 2019/2020. Près de la moitié des HDR appartiennent à deux unités de recherche : Centre de recherche en économie et management (CREM) et Laboratoire d'économie et de management de l'Université de Nantes (LEMNA).

L'ED compte 203 à 206 doctorants en 2019/2020 dont 40 primo-entrants. Les doctorants sont concentrés à 83 % sur les trois sites de Rennes, Angers et Nantes. Son budget s'élève à 18 350 euros en 2019.

Avec la disparition de la ComUE le 31 décembre 2019 et la création de deux nouveaux collèges doctoraux (un pour la région Bretagne et un pour la région Pays de la Loire), l'école doctorale EDGE sollicite pour les Pays de la Loire la création d'EDGE Pays de la Loire sur un périmètre resserré incluant quatre établissements co-accrédités (Université de Nantes, Le Mans Université, Université d'Angers et Institut Agro - Agrocampus Ouest) et deux établissements associés (Audencia et ESSCA). La nouvelle ED fera partie du Collège doctoral des Pays de la Loire. Elle sera adossée à l'UMR 1302 SMART-LERECO et quatre UR (LEMNA, GRANEM, ARGUMans, GAINS) qui comptent un peu plus de la moitié des effectifs HDR et doctorants de l'ancienne ED. La nouvelle direction sera située à Nantes et comprendra deux directeurs-adjoints afin d'assurer la représentation des trois sites.

### Synthèse de l'évaluation

#### Appréciation par critère

##### Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'école doctorale EDGE comprend un directeur désigné par les présidents des universités, après avis du conseil de l'école doctorale, et six directeurs adjoints qui mettent en œuvre la politique de l'ED sur chacun des six sites suivant des règles communes et des particularités locales, y compris les concours doctoraux. Plusieurs membres ont été renouvelés depuis juin 2020 dont le directeur.

La composition du conseil est conforme à l'arrêté du 25 mai 2016 modifié. Elle reflète la diversité régionale et les différentes UR. Les personnalités extérieures sont issues principalement de collectivités territoriales. Le Réseau doctoral en santé publique dont l'ED fait partie est représenté ainsi que l'établissement associé Audencia. Le conseil se réunit trois fois par an et ses réunions donnent lieu à un compte rendu mis en ligne sur le site de l'ED. L'ED EDGE entretient de bonnes relations avec les UR qui contribuent à son fonctionnement. La participation des représentants doctorants est comptabilisée dans leur formation. L'ED dispose d'un règlement intérieur qui détaille la constitution et les fonctions des organes de gouvernance.

L'ED dispose d'une responsable administrative à plein temps localisée à Rennes et d'un budget de 18 350 euros en 2019. Ce budget est formé d'une part variable de 100 euros par doctorants inscrits en première, deuxième et troisième année (D1, D2 et D3) et d'une part fixe de 1 450 euros destinés à couvrir les coûts d'organisation des conseils et réunions. Le budget est principalement consacré aux enseignements (44 %), au *workshop* annuel (20 %) et au fonctionnement du conseil (15 %). L'ED bénéficie également des formations transversales offertes par l'École des Docteurs. Les UR financent elles-mêmes de nombreuses activités, notamment les soutenances et l'essentiel des mobilités internationales. Chaque établissement fournit des locaux nécessaires aux doctorants pour effectuer leur thèse.

L'école doctorale communique auprès des doctorants via deux moyens principaux que sont son site web et des *newsletters* hebdomadaires. Ces newsletters sont aussi envoyées aux directeurs de thèse. Les doctorants considèrent qu'ils reçoivent beaucoup d'information qu'il leur est parfois difficile d'intégrer et souhaiteraient aussi un accès plus informel pour échanger.

Concernant les financements, environ 60 % des doctorants primo-entrants ont bénéficié d'un financement dédié au cours des deux dernières années. Parmi les 40 doctorants primo-entrants de 2019/2020, 17 ont obtenu un contrat doctoral, 2 sont sous Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) et 6 bénéficient d'autres financements. L'ED a accueilli 12 doctorants salariés et veille à ce que le doctorant dispose de ressources suffisantes pour mener à bien son doctorat, comme le mentionne le règlement intérieur. Le choix des sujets est laissé à l'appréciation des UR.

L'ED EDGE dispose de deux types de procédure de recrutement : l'une pour les contrats doctoraux et l'autre pour les autres candidatures. Les contrats doctoraux prennent la forme d'un concours suivant une procédure décentralisée sur chacun des sites, mais qui doit respecter des règles communes : les sujets sont publiés sur le site web où sont déposées les candidatures ; les candidatures sont examinées par un jury composé de membres de l'établissement, de l'unité de recherche et de l'école doctorale ; les candidats sont auditionnés. Au-delà de ces règles d'équité partagées, l'hétérogénéité d'un site à l'autre rend le processus peu lisible pour les doctorants. Les candidatures hors contrat doctoraux sont examinées par la commission des thèses, désignée par la direction de l'école doctorale. Cette commission a examiné 27 dossiers en 2019/2020 et émis 5 avis défavorables.

Les doctorants sont accueillis lors d'une journée commune à l'ensemble des sites. Un livret d'accueil est remis à chacun d'eux. Il précise le déroulement de la thèse, l'offre de formation et les modalités de soutenance. Ce livret est également disponible en ligne et accessible aux doctorants qui ne peuvent participer du fait d'une inscription ultérieure à la réunion de rentrée. L'ED EDGE dispose d'une charte du doctorat et d'une convention de formation établie par la ComUE et commune aux 11 ED.

L'ED EDGE travaille en étroite collaboration avec les UR qui participent à la formation et aux événements. Elle est par ailleurs membre du Réseau doctoral de santé publique. Plusieurs doctorants réalisent leur thèse dans le cadre de ce réseau. L'ED est aussi membre du Réseau *European Doctorate in Law and Economics* (EDLE).

La politique scientifique de l'ED EDGE se résume en trois points : attractivité, formation et suivi des doctorants. L'attractivité passe par la publicité faite sur les projets de thèse et l'appartenance de l'ED à des réseaux. La qualité et le suivi sont assurés par la participation des UR aux formations et aux événements et par une politique de suivi incluant un nombre maximal de cinq doctorants par HDR, une commission des thèses et des CSI qui permettent de maîtriser la durée des thèses.

L'ED EDGE attire des doctorants au-delà du périmètre régional. Parmi les doctorants primo-entrants des trois dernières années, 37 % à 45 % ont un diplôme de master provenant d'établissements hors du périmètre de l'ED. Le nombre de cotutelles est toutefois faible : une à deux par an. L'une d'elles a été réalisée dans le cadre du programme doctoral européen en Droit et Économie (EDLE). L'ED EDGE mène des actions visant à développer la dimension internationale incluant des formations en langue anglaise, qui représentent 40 % de l'offre proposée par l'ED. Elle ne peut contribuer significativement aux mobilités internationales faute de moyens suffisants mais celles-ci sont prises en charge par les UR.

## Encadrement et formation des doctorants

L'ED EDGE a 203 à 206 doctorants inscrits en 2019/2020. Ce nombre est en diminution sensible : il s'élevait en effet à plus de 270 jusqu'à 2017/2018. Le nombre de titulaires de l'HDR évolue peu, passant de 156 à 162 dans la même période. Par suite, le taux moyen de doctorants par HDR a diminué et s'est établi à 1,3 en 2019/2020. L'ED a fixé dans son règlement intérieur un nombre maximum de cinq doctorants par HDR, co-encadrement inclus mais prévoit des dérogations examinées par l'école doctorale. Les effets de cette politique se traduisent par une diminution sensible du nombre maximum constaté de doctorants par HDR, passé de 11 à 8 en 2019/2020. Le nombre maximum reste au-dessus de l'objectif visé mais ne concerne que quelques personnes.

L'ED encourage les codirections ainsi que le co-encadrement dans un objectif de formation à l'encadrement et informe sur les modalités de préparation de l'HDR. La charte, la convention de formation, le règlement intérieur et le livret d'accueil précisent les responsabilités de l'encadrant. Les HDR ont de plus la possibilité de participer à des formations qui leur sont réservées : les HDRiales.

Le suivi de doctorants est assuré par le comité de suivi individuel (CSI) dont la procédure est commune à l'ensemble des sites et est recommandé dès la première année. Les doctorants apprécient les retours sur leur travail mais certains craignent d'exprimer leurs difficultés du fait de relations entre les membres du CSI et leur directeur de thèse. Le *workshop* auquel chaque doctorant doit participer au moins une fois au cours des trois premières années participe aussi au dispositif de suivi. L'ED n'a, à ce jour, reçu aucune demande de césure.

L'ED a une politique de formation incluant 100 heures d'enseignement ou activités jugées équivalentes. Une grille d'équivalence activités-heures de formation spécifie le nombre d'heures correspondant à chacune des activités entrant dans la formation doctorale. Parmi les 100 heures, un minimum de 30 heures de formations disciplinaires est obligatoire. Aucune formation transversale n'est obligatoire, hormis la formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique. Les salariés et doctorants sous convention CIFRE bénéficient d'une dispense de 30 heures.

L'ED EDGE propose une large offre de formations totalisant 122 heures : 52 heures de formation en économie, 55 heures de formation en gestion et 15 heures en épistémologie de sciences économiques et de gestion. Les formations sont dispensées sous forme de cours, qui peuvent être en visioconférence, et d'ateliers en présentiel. Les déplacements pour les ateliers sont pris en charge par l'ED. Les doctorants sont très satisfaits de l'offre mais craignent une réduction associée à celle du périmètre géographique. Les cours disciplinaires sont dispensés en anglais pour 40 % d'entre eux afin d'être accessibles aux doctorants étrangers. L'ED propose un récapitulatif des activités effectuées dans l'attente de la mise en place d'un portfolio de compétences par le futur collège doctoral Pays de la Loire.

L'animation auprès des doctorants prend la forme d'une réunion d'accueil et d'un *workshop*. La réunion d'accueil se situe au niveau des pôles et comprend une partie commune inter-ED. Le *workshop* annuel, qui se tient en mai, constitue la principale animation de l'ED et est très appréciée par les doctorants. Il réunit des doctorants et des chercheurs des unités de recherche ainsi que la direction de l'ED. L'événement est organisé par les doctorants. Le *workshop* de 2018 a compté 34 présentations de doctorants. Les doctorants ont également accès aux animations proposées par le collège doctoral (Doctoriales, concours « Ma thèse en 180 secondes »).

Le nombre de soutenances oscille entre 45 et 57 par an au cours de la période selon les informations fournies. La durée moyenne des thèses est en diminution constante passant de 54 mois en 2016/2017 à 51,3 en 2019/2020. La commission des thèses participe à la régulation de la durée des thèses en vérifiant, sur dossier, la capacité des candidats à soutenir dans un délai court. Le nombre d'abandons totaux est difficile à estimer en raison d'une information limitée aux abandons explicites au nombre de huit par an et une incertitude concernant le nombre de thèses soutenues par année. Cette incertitude est probablement due aux difficultés d'agrégation des données du fait de systèmes informatiques différents entre les sites.

## Suivi du parcours professionnel des docteurs

La préparation à la poursuite de carrière est en partie assurée par l'École des Docteurs et les pôles doctoraux de site qui proposent des formations professionnalisantes. L'ED EDGE encourage les doctorants à préparer leur projet professionnel académique en déposant leurs travaux dans les archives ouvertes HAL et à participer aux Doctoriales et tables rondes sur l'entrepreneuriat doctorant proposées par les établissements. Elle offre aussi son soutien aux associations étudiantes PROJECT en économie et SIGMA en gestion qui organisent des tables rondes et des rencontres dédiées à la carrière des docteurs.

L'ED organise des séances d'information sur le doctorat dès la troisième année de licence. Une partie de la valorisation du doctorat s'effectue dans les établissements, certains attribuant des prix de thèse et organisant une cérémonie de remise des diplômes.

Le suivi des docteurs est entièrement effectué par le pôle observatoire et indicateurs de la ComUE UBL qui réalise chaque année deux enquêtes. La première concerne la situation des docteurs l'année qui suit immédiatement la soutenance, et la seconde leur situation trois ans après. Les résultats de ces enquêtes sont accessibles en ligne à tous et l'ED les diffuse notamment dans son livret d'accueil.

L'enquête de 2017 concernant les docteurs de 2014 montre de bons résultats d'insertion, 90 % des répondants ayant un emploi, associés à une bonne satisfaction concernant les emplois. Les données fournies au Hcéres indiquent toutefois une dégradation les années suivantes, qui n'a pas été analysée. Par ailleurs, l'ED fait état d'une difficulté à exploiter les données du fait de sa création récente.

## Autoévaluation et projet

Le processus d'autoévaluation n'est pas précisé mais a abouti à une appréciation détaillée concernant les points forts et points d'amélioration qui ont bien été pris en compte dans la construction du projet. L'autoévaluation est pertinente. Toutefois deux aspects peuvent être nuancés. En dépit des efforts concernant l'ouverture internationale, la dimension internationale pourrait encore être améliorée. Par ailleurs, la durée des thèses ne paraît pas une priorité d'amélioration compte tenu des effectifs salariés qui ont statutairement la possibilité d'une durée de thèse de six années.

Le projet EDGE Pays de la Loire comporte une restructuration consistant en une réduction du périmètre géographique à la région Pays de la Loire. Cette réduction géographique implique un resserrement des établissements co-accrédités désormais au nombre de quatre et des établissements associés au nombre de deux. Elle implique également une réduction du nombre d'unités de recherche auxquelles la nouvelle ED sera adossée à une UMR et quatre UR, ces cinq UR comptant un peu plus de la moitié des effectifs HDR et doctorants de l'ED d'origine.

Le contenu du projet est construit sur les points forts notamment le périmètre disciplinaire, l'offre de formation et le *workshop*, la gouvernance et les processus de recrutement. Il apporte de nombreuses améliorations tout à fait pertinentes. La première concerne la politique de formation par un renforcement des enseignements disciplinaires. Le projet prévoit aussi des actions d'homogénéisation des procédures qui étaient déjà de qualité. Elles concernent l'organisation centralisée du concours pour les contrats doctoraux au niveau de l'ED au lieu des pôles qui avaient des pratiques spécifiques. Elles apportent aussi des précisions concernant la composition des CSI. Afin de maintenir une offre disciplinaire large, le projet prévoit le maintien de relations avec la région Bretagne pour les formations sous forme de séminaires et la réalisation d'une journée doctorale annuelle. Il propose plusieurs actions visant à développer la dimension internationale. Enfin, il prévoit un renforcement des dispositifs d'aide à l'insertion notamment des préparations aux entretiens de recrutement.

## Appréciation globale

Les informations fournies et la visite réalisée en visioconférence amènent le comité Hcéres à conclure que l'ED EDGE n°597 remplit globalement ses missions dans un contexte difficile en raison de l'évolution de la ComUE. L'ED présente un périmètre bi-disciplinaire lui permettant de dispenser des enseignements adaptés de spécialité disciplinaire. Elle bénéficie d'un adossement scientifique de qualité avec un très fort potentiel d'encadrement. Les règles de fonctionnement mises en place au cours des dernières années (gouvernance, recrutement, communication) présentent de nombreuses qualités et méritent d'être maintenues. L'ED organise par ailleurs des formations et un *workshop* qui donnent toute satisfaction aux doctorants. D'autres aspects pourraient être améliorés. L'ED accueille une forte proportion de doctorants de nationalités étrangères mais pourrait renforcer ses réseaux internationaux afin d'augmenter les financements étrangers (bourses, cotutelles) et élargir des perspectives d'insertion hors du contexte national. De même, les actions destinées à la préparation à la poursuite de carrière gagneraient à être développées dans le cadre de réseaux afin de faciliter les financements et débouchés dans des carrières hors de la sphère académique. Dans l'ensemble les doctorants sont satisfaits de leur école doctorale mais éprouvent une sorte de distance vis-à-vis d'elle. Ils ont du mal à percevoir le rôle de l'ED EDGE parmi les nombreux acteurs auxquels ils sont confrontés, l'école doctorale étant éloignée géographiquement pour nombre d'entre eux. Ce sentiment devrait toutefois diminuer dans la future ED Pays de la Loire du fait de la réduction du périmètre géographique. Non obstant ces appréciations globalement positives, le comité n'a pas réussi à apprécier pleinement les sorties de l'école doctorale (soutenances, abandons) ni l'insertion des années récentes du fait de données partielles ou à l'évidence erronées. Les fructueux échanges durant la visite n'ont pas permis d'apporter de réponses précises sur ces deux points, au regard des difficultés d'agrégation de données provenant de systèmes informatiques différents.

### Points forts

- Processus de recrutement clair incluant une commission des thèses.
- Périmètre bi-disciplinaire et adossements scientifiques solides.
- Durée des thèses maîtrisée et suivi associé efficace.
- Offre de formations riche incluant un *workshop* annuel très apprécié.
- Gouvernance avec des règles claires.

### Points faibles

- Sentiment de distance de la part des doctorants lié à la géographie et à l'insuffisance d'infrastructures d'accueil.
- Préparation à la poursuite de carrière insuffisante, notamment pour les diplômés non-académiques.
- Politique de formation comportant une faible part de formations disciplinaires.

## Recommandations

### À l'attention de l'école doctorale

Le comité d'experts recommande à l'ED EDGE Pays de la Loire de renforcer les enseignements disciplinaires et maintenir des relations avec la région Bretagne pour les enseignements et animations disciplinaires comme le propose le projet. Afin d'homogénéiser les procédures, il recommande un concours commun pour les contrats doctoraux au niveau de l'ED et une composition des CSI incluant un membre extérieur à l'unité de recherche comme le prévoit le projet.

De plus, il suggère de développer les réseaux internationaux et d'encourager la mobilité pour augmenter les cotutelles et favoriser l'insertion par des emplois à l'étranger. Dans une perspective similaire, il recommande de développer les échanges avec l'environnement socio-économique pour accroître les financements CIFRE et favoriser l'insertion dans des carrières hors du périmètre académique.

Enfin, il propose la mise en place d'autres d'événements communs aux trois sites en plus du *workshop* et une plus grande participation des doctorants dans la gouvernance pour réduire le sentiment de distance éprouvé par les doctorants.

### À l'attention des établissements

Le comité d'experts Hcéres suggère de doter l'ED EDGE Pays de la Loire d'un espace dédié à proximité des doctorants avec un personnel administratif équivalent temps plein assurant la coordination entre sites et l'accueil des doctorants qui en éprouvent le besoin. Il propose que la partie variable du budget tienne compte de la durée moyenne des thèses en sciences économiques et sciences de gestion qui est communément de quatre années. Il recommande d'adopter un système informatique commun à l'ensemble des sites afin que l'école doctorale dispose de données agrégées fiables qu'elle puisse ensuite exploiter pour améliorer la réalisation de ses missions, notamment le suivi des abandons et l'insertion.



# Observations des établissements

Nantes,  
Le 5 juillet 2021

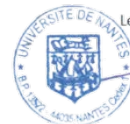
**Objet : Observations sur l'évaluation HCERES de l'école doctorale EDGE Pays de la Loire**

Madame, Monsieur

Les établissements n'ont pas d'observations à apporter sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale sciences économiques et sciences de gestion Pays de la Loire

Le Présidente  
Université de Nantes

P/ le président de l'Université de Nantes  
et par délégation  
Le Vice-président Recherche



Olivier GRASSET

Carine Bernault

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

